

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 1^{er} Octobre 2019

OL/DP/CA

Compte rendu

Date de la convocation : 25/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : **39**

L'an deux mille dix-neuf, le 1er octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Maire.**

Étaient présents :

Bernard GERARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Émilie BOULET, Éric GILLET, Annie DELOBEL-FENAERT, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, MARC DELEURY, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE, Julien BUISINE

Étaient excusés :

Fanny DUPONT ayant donné pouvoir à Françoise EULRY-HENNEBELLE

Luigi CICERO ayant donné pouvoir à René HODEN

Bénédicte GEFFROY ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER

Arlette JACQUINOT ayant donné pouvoir à Pascal LHERBIER

Rémy VERGES ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Jean-Pierre MONIER, José BLANCHARD, Sébastien BOURGEOIS, Chantal BEDOY, Sylvie RYCKEBOER, Nathalie OGET, Juliette SINGER, Christine MAHMOUDI, Peggy DEPRez, Fanny GHETTEM, Céline GONAY, Aurélie SERRE, Lucie CROES, Marie CANTINEAU, Frédéric CHAUDY, Aurélien OLIVIER, Olivier WALLART, Jean-Claude LECLERCQ, Antoine SILLANI.

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme secrétaire de séance.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal les **procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 17 Avril et 27 Juin 2019**. Ils sont adoptés à l'unanimité.

---oOo---

Monsieur le Maire présente les décisions municipales tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

Monsieur le Maire : *«Je pense qu'il y a des demandes d'explication sur quelques décisions municipales. Madame ROUSSEL vous avez demandé des explications sur deux décisions municipales, la 44 et la 51. Vous avez la parole.»*

➤**Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«J'ai pris connaissance de la décision de vous autoriser, Monsieur le Maire, à ester en justice devant le tribunal administratif de Lille suite à la requête déposée par Monsieur Dany Dumont. Chacun connaît ici cet ancien employé de la ville pendant 37 ans, menuisier de son état, et chacun a pu apprécier son rôle en tant que responsable du Comité des Oeuvres Sociales durant 25 années. Beaucoup savent également qu'il a été victime d'une maladie professionnelle reconnue, un cancer des sinus, en raison de l'état défectueux de son environnement au travail. C'est à la suite de ce cas douloureux que la Ville s'est engagée dans de lourds travaux de mise en conformité des locaux techniques. Dans ces conditions, je ne comprends pas, si je lis bien le texte de cette décision, qu'il reste à ce membre du personnel des frais à charge pour des soins obligatoires et qu'on en arrive devant le tribunal administratif. Merci de votre explication.»*

Monsieur le Maire : *«Oui Madame. Personne ne remet en cause les qualités de Monsieur Dany Dumont. Monsieur Dany Dumont a eu une maladie professionnelle et je l'ai reçu à de nombreuses reprises. Il est couvert par une compagnie d'assurances et cette compagnie d'assurances accepte ou a accepté, si j'ai bonne mémoire, de prendre en charge une partie des frais mais pas l'intégralité des frais qu'il demandait. Ça n'a rien à voir avec la qualité professionnelle de cette personne mais il a saisi la justice ; ce n'est donc pas moi qui demande à ester en justice. Il a saisi la justice pour faire valoir ce qu'il considère être son bon droit et donc chacun va s'expliquer sur ce sujet. Ce sont des faits qui sont déjà anciens. Il y a un différend sur ce sujet qu'il a lui-même soumis à l'appréciation des tribunaux. J'ai fait d'innombrables lettres à la compagnie d'assurances dans ce dossier, je tiens quand même à le rappeler. Après, si la compagnie d'assurances dit : «ça, je prends en charge mais, dans mon contrat et dans les conditions particulières, ça ne relève pas du contrat» : c'est son appréciation. S'il y a un différend sur ce sujet, il appartient aujourd'hui au tribunal d'éclairer les parties mais ce n'est pas moi qui ai esté en justice. C'est lui qui a esté en justice et la Ville suit cette procédure. D'accord.*

Il y a une autre question. Je pense que c'est la décision 51 Madame ROUSSEL. On peut peut-être continuer ?»

► **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Il s'agit des prestations de transport collectif pour les activités organisées par la Ville de Marcq. C'est un avenant au contrat, c'est la décision 51. Je souhaiterais intervenir dans le cadre de l'avenant nécessaire au contrat, qui lie la Ville à l'entreprise des transports Dupas Lebeda. Il est fait référence, dans votre décision, à l'augmentation du volume de prestations qu'effectue cette société, étant donné, puisque vous n'y faites pas allusion, le litige qui vous a opposé à la MEL à propos de la ligne 12, résolu en partie à partir du mois prochain. Permettez-moi de m'étonner que l'on ait trouvé normal de dépenser chaque mois la somme conséquente de plus de 54 000 euros. C'était bien entendu possible étant donné le matelas financier confortable de notre Ville. Mais le problème de fond n'est pas réglé et le service rendu n'est pas à la hauteur des besoins des usagers car il renforce la discontinuité et les aberrations notamment des horaires de l'actuel service public des transports en commun. Je prends un exemple parmi d'autres tout aussi important que celui des personnes âgées ou porteuses de handicap en n'oubliant pas l'allongement des heures de trajet pour se rendre à Lille, celui des élèves de nos collèges et lycées publics. Je fais remarquer d'abord qu'aucun arrêt de bus n'est prévu sans discontinuité au collège du Lazaro ni à Rouges-Barres ni même au lycée Kernanec, ce qui sera réglé, je pense, au mois de novembre mais la discontinuité existera encore alors que le Collège de Marcq est lui bien desservi. La rotation des navettes municipales ne correspondait pas bien aux horaires scolaires. Comment, dans ces conditions, arriver à l'heure si ce n'est en se faisant conduire en voiture, ce qui est aujourd'hui un comble ; à la cellule de veille, les chefs de ces établissements scolaires ont déjà tiré la sonnette d'alarme. Il faudra qu'elle retentisse combien de fois pour qu'enfin le problème soit débattu et réglé ?*

Ce n'est pas faute de ma part de ne pas avoir alerté et ce avant même que ne soit voté le plan transport de la MEL l'an dernier, en octobre, sans vouloir en faire un argument de campagne électorale qui s'est avéré par la suite. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire : *«Je pense que quelqu'un d'autre a demandé la parole. Monsieur TONNEL, vous avez demandé la parole sur cette décision municipale qui nécessite quelques explications de votre part.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Je reviendrai ensuite. J'ai fait une demande de parole également sur la 32, 45, 92,98.»*

Monsieur le Maire : *«Pour l'instant on est sur la 51, Monsieur.»*

Monsieur TONNEL : *«Comme on parle sur la 51, j'interviens sur la 51. La décision municipale que vous nous transmettez ce soir concerne, même si elle ne le précise pas clairement, le coût supplémentaire lié à la mise en place des navettes municipales sur le territoire de notre commune. Le motif réel de la décision n'est pas précisé et une simple lecture pourrait faire croire qu'il s'agit de procédures habituelles et normales. Nous ne sommes bien sûr pas de cet avis. Cette décision, comme d'autres, n'a pas fait l'objet d'un débat. Vous avez décidé seul et dans la précipitation la mise en place de navettes, nous le regrettons. Nous le regrettons pour plusieurs raisons. Nous le regrettons car vous engagez la commune et c'est le contribuable Marcquois qui devra payer. Rappelons qu'il s'agit de 13 000 euros par semaine pour des navettes toujours vides dont nous attendons encore le nombre d'utilisateurs et ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Nous le regrettons car l'image de notre commune a été mise en cause auprès de nos voisins et partenaires. Nous le regrettons car les usagers ont eu le sentiment d'être pris en otage. Nous le regrettons car notre ville s'est retrouvée dans l'illégalité, la compétence transport ayant été transférée à la MEL mais surtout nous regrettons que ce problème n'ait pas été anticipé par le vice- président de la MEL que vous êtes. Nous avons pourtant lancé l'alerte ici même au conseil municipal mais votre majorité n'a pas voulu nous écouter. La suite montre, encore une fois, que nous avons raison. Cette décision en est la preuve. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Je pense que c'étaient les personnes qui souhaitaient intervenir comme demande d'explication. Madame VIDAL-SAGNIER, si vous voulez intervenir.»*

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** *«Oui, j'avais demandé une prise de parole sur les décisions 40 et 41.»*

Monsieur le Maire : *«Entendu, je vous propose de vous donner la parole après. Alors, je vais répondre sur la décision 51. J'ai le sentiment qu'il y a parfois un peu de confusion puisque, si j'ai bien compris ce que vient de dire Monsieur TONNEL, il vient d'affirmer haut et fort que la compétence transport avait été transférée à la MEL et donc il considère que la Ville est responsable d'une situation qui n'a pas été générée par la Ville.»*

Je rappelle que 44 communes n'étaient pas satisfaites de la nouvelle délégation de service public qui avait été votée et le Président de la MEL avait d'ailleurs mis en demeure Ilévia de bien vouloir remettre en état, j'allais dire, les lignes de bus qui n'étaient pas opérationnelles dans des conditions satisfaisantes pour le mois de juin dernier.

Dans la mesure où ce qui avait été promis à la Ville de Marcq-en-Baroeul n'a pas été respecté, nous nous sommes rapprochés, pendant des semaines et des semaines avec Françoise GOUBE et avec mes services, des services de la MEL et de son vice-président chargé des transports, Monsieur Daniel JANSSENS. Je pensais qu'on allait enfin régler la question du transport dans la Ville de Marcq-en-Baroeul de manière satisfaisante pour nous, notamment parce que ce qui nous avait été promis, c'était une circulation apaisée des transports dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, qui s'appuierait sur un service de navettes électriques qui devait être mis en place. En fait, nous n'avons eu qu'une seule navette alors qu'il nous était promis des navettes électriques.

J'ai fait valoir cet argument auprès de Monsieur JANSSENS premièrement et, deuxièmement, je lui ai fait remarquer que l'arrêt de régulation qui était mis en place devant la piscine était dangereux. Vous savez que le rôle du Maire, c'est quand même de faire attention à la sécurité de ses concitoyens. D'ailleurs, les mêmes qui me font des reproches n'hésitent pas, du matin au soir, à faire état ici d'un problème qui pourrait être grave, engager la responsabilité du Maire s'il y avait un accident : «et s'il y a un trou dans la chaussée, on pourrait considérer que le Maire est responsable de l'accident si le trou n'est pas réparé et si un poteau de basket tombe un jour sur un joueur parce qu'il aurait été abîmé, c'est la responsabilité du Maire qui est engagée».

De la même manière, si des autobus doivent s'arrêter en plein milieu d'un carrefour parce qu'il y a une dangerosité, s'il y a un accident, le Maire est responsable et donc il était de mon rôle d'attirer l'attention de la MEL sur le fait que l'arrêt piscine était dangereux. Il était dangereux et j'avais fourni toutes les pièces et toutes les photos puisque bien souvent nous avons remarqué que les autobus empiétaient sur le carrefour. Normalement un autobus ne doit pas être à moins de 15 mètres du carrefour et de l'autre côté, il y avait un poste de transformation électrique ; on m'avait indiqué qu'il ne devait pas être à moins de 25 mètres du poste de transformation électrique.

J'ai fait valoir ces éléments et alors que moi je ne parlais que de la sécurité des personnes, eh bien on m'a dit : «non, non, non, on va le laisser-là». L'arrêt était à l'origine à Domyos, ça ne gênait personne. Dans la mesure où il y avait un problème de sécurité, mais on l'a déjà expliqué dix fois, j'ai considéré qu'il était de mon rôle de Maire de dire : «Cet arrêt-là, puisque vous avez d'autres solutions, en tout cas temporaires, le temps de trouver une solution définitive, moi j'interdis cet arrêt». L'arrêt de régulation, pas la ligne 12.

En réponse le vice-président de la MEL, Monsieur JANSSENS, Maire de Wambrechies, vice-président de la MEL chargé des transports a dit : «Si c'est comme ça, je supprime la ligne 12 sur la Ville de Marcq-en-Baroeul». Moi, je m'occupe des Marcquois ; j'essaye de rendre service aux Marcquois, de répondre à leurs besoins, à leur demande et donc j'ai mis en place des navettes provisoirement, dans l'attente de trouver une solution définitive.

Je considère que j'étais parfaitement dans mon rôle. J'ai ainsi, pendant les vacances, mis en place une navette qui permettait d'aller à la Ferme aux Oies. Je m'en réjouis et les Marcquois s'en sont réjouis et m'ont écrit sur ce point.

J'ai également d'autres navettes qui existent dans la ville, depuis très longtemps : les Tulip, dont j'avais financé d'ailleurs l'acquisition avec ce que l'on appelait la réserve parlementaire, bien utile, et qui rend service éminemment aux aînés de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour aller dans nos foyers. J'ai développé l'utilisation de ces navettes qui ne servaient qu'à envoyer les gens vers les foyers d'aînés en disant : le matin, on va vous conduire le lundi ici, l'autre lundi là, à un marché, à la médiathèque également à la Ferme aux Oies, dans les cimetières, etc...

J'ai développé cela et puis j'ai mis en place après un travail extraordinaire qui a été réalisé notamment avec mon directeur des services techniques, Pascal MARTIN, en lien avec mon directeur général des services et toutes les personnes habilitées à travailler sur ce sujet, nous avons mis en place effectivement un service de navettes provisoires dans la Ville de Marcq-en-Baroeul pour pallier la carence qui était générée par la suspension par la MEL de la ligne 12.

Je pense que les vacances n'étaient peut-être pas propices à la rencontre des uns et des autres. J'ai cependant, bien sûr, travaillé à une solution plus pérenne. J'ai rencontré des personnes d'Ilévia, de la MEL ; j'ai eu récemment un rendez-vous avec le Président de la MEL. A la suite de cette réunion, nous avons convenu de régler cette question, de remettre en service la ligne 12, de simplifier l'arrêt parce qu'effectivement, il y avait beaucoup trop de bus qui stationnaient à cet endroit-là pour un arrêt de régulation. J'espère que l'on trouvera un jour une solution qui sera parfaitement sécurisante, j'allais dire pour tout le monde, et surtout Mesdames, Messieurs, alors que nous n'avions qu'une seule navette, à partir du 4 novembre prochain, nous aurons trois navettes : on va tripler le service des navettes dans la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Monsieur FARGIER, le directeur de Ilévia m'a dit qu'il regardait bien les itinéraires. On est en train de retravailler là-dessus pour que les trois navettes puissent répondre au maximum aux souhaits des Marcquoises et des Marcquois. Ce qui m'importait, c'était également que ces navettes permettent d'aller dans les deux sens dans la Ville de Marcq-en-Baroeul et de répondre ainsi à une demande essentielle qui était formulée à savoir : faire en sorte que quand on prend la navette on gagne du temps. Je l'ai dit au Président, Monsieur le Président de la MEL, ce n'est pas un petit train touristique que je vous demande d'avoir à Marcq-en-Baroeul, c'est véritablement quelque chose d'efficace. Donc, ces trois navettes permettront de circuler dans les deux sens et d'avoir un aller et un retour. Moi, je crois que c'est quelque chose de formidable qui a été enfin accordé à la Ville de Marcq-en-Baroeul. Trois navettes, je dirais que c'est un bon début de compensation par rapport aux dépenses que nous avons engagées pour la défense des intérêts des Marcquois parce que, ce que nous avons mis en place, c'est pour défendre les intérêts des Marcquois et assurer un service public minimum aux Marcquois durant cet été, jusqu'à ce que la solution soit réglée. J'en parlais avec le Président de la MEL qui m'expliquait qu'une navette ce sont au moins 200 000 euros de plus. Donc nous avons déjà une navette ; nous avons désormais trois navettes. Ça fait 400 000 euros de plus.

Moi, je trouve que, si vous voulez, on a investi dans une solution provisoire. On a aujourd'hui un retour et on continue à suivre cette affaire. Le dialogue qui n'existait pas avec Monsieur JANSSENS a été renoué avec le Président de la MEL. Je ne peux que m'en réjouir, c'est la paix des braves. Voilà, c'est effectivement une solution qui est une solution tout à fait acceptable pour la Ville de Marcq-en-Baroeul. Nous veillerons à ce qu'elle soit parfaitement efficace et moi, je continuerai à défendre les intérêts des Marcquois. Je pense que la Ville de Marcq-en-Baroeul est particulièrement respectueuse des deniers publics et de l'usage des deniers publics dans la Ville de Marcq-en-Baroeul puisque, quand même, nous avons une situation particulièrement saine. En tout cas, cet argent a été utilisé à bon escient pour permettre, en attendant de trouver une solution, que l'on puisse apporter une réponse aux gens qui devaient se déplacer dans la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Je vais maintenant parler de la prochaine décision, la 32. Monsieur TONNEL vous voulez parler de la 32. »

► **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Merci Monsieur le Maire. Si vous le permettez, je vais parler des trois en même temps, la 32, 45 et 46. Les trois concernent la même chose. Les trois décisions pour lesquelles nous interviendrons de manière groupée concernent la mise en oeuvre sur notre commune du droit de préemption. Pour que le public sache de quoi nous parlons, il s'agit de terrains situés aux 206 rue Jules Delcenserie pour 2 400 000 euros, d'un immeuble rue Montgolfier pour 368 000 euros et d'une maison 98 rue Pasteur pour 207 000 euros. Nous parlons donc de décisions municipales pour près de 3 millions d'euros ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez. Nous comprenons pourtant fort bien l'utilisation de ce droit et les demandes qui sont faites à la MEL pour ce faire. Nous avons par ailleurs, rappelons-le, approuvé le rachat des terrains rue Delcenserie par souci de maîtrise foncière. Cependant nous tenons ce soir à souligner avec force que ces décisions n'ont fait l'objet d'aucune étude en commission. Bien sûr, la délibération cadre du 29 mars 2014 vous autorise légalement à lancer ce type de procédure mais aucune délibération ne vous dispense d'informer parfaitement les élus que nous sommes. Ce n'est pas notre façon de voir les choses d'autant qu'avec la pression des promoteurs d'autres terrains, d'autres maisons, d'autres immeubles seront à vendre et d'autres immeubles à racheter. Quelles réflexions urbanistiques seront mises en place à long terme ? Allons-nous nous porter acheteurs de toutes les ventes ? Cela n'est ni tenable, ni durable. C'est pourquoi nous proposons une réflexion ouverte avec vous Monsieur le Maire sur les grands projets, sur les besoins de notre commune. Nous souhaitons une concertation large et une vision globale qui permettent enfin d'inscrire dans la durée notre ambition urbanistique pour Marcq. Stop au coup par coup et aux décisions prises dans l'urgence qui ne sont jamais bonnes conseillères et j'ajoute que ça fait plusieurs commissions Urbanisme au cours desquelles j'ai plusieurs fois demandé à ce que nous ayons un état des lieux des permis de construire qui puisse être abordé comme le faisaient les prédécesseurs de Françoise GOUBE lors de ces commissions. Voilà. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«On parle des permis de construire quand vous voulez Monsieur TONNEL, même des vôtres. Pour le surplus, je voudrais juste expliquer une chose, c'est que nous avons voté ici en Conseil Municipal des délibérations qui ont prévu de créer des périmètres d'intervention foncier. C'est une délibération qui a été totalement débattue, délibérée entre nous notamment pour la rue Delcenserie.*

Dans ce dossier, si j'ai bonne mémoire, sur les trois millions dont vous parlez, il y a deux millions quatre cent mille euros à peu près qui doivent concerner ce terrain extrêmement important et qui a déjà fait l'objet d'un débat en séance du conseil municipal où nous avons décidé ensemble, en discussion son acquisition. Si je recherchais bien les comptes rendus des débats, je pense que vous êtes même intervenu. Il y avait des riverains qui étaient là ; je les ai reçus ; nous avons discuté ; je les ai écoutés et ils m'ont dit :

«Monsieur GERARD, nous souhaitons savoir ce que la Ville pourrait faire parce que nous avons le sentiment que ce terrain pourrait évoluer et qu'il y aurait des constructions importantes de prévues.»

Pour garantir, justement l'avenir de ce foncier et qu'il ne s'y passe pas, j'allais dire entre guillemets, «n'importe quoi», la Ville de Marcq-en-Baroeul, forte de la délibération - il ne faut pas réécrire l'histoire maintenant- forte de la délibération que nous avons votée, que vous avez votée, Monsieur TONNEL, a procédé à l'acquisition de ce terrain.

Nous l'avons fait de manière amiable, pour un prix qui correspond à celui de l'évaluation des Domaines et qui est très nettement moins important que celui qui avait été prévu dans l'acquisition par un promoteur. La Ville de Marcq-en-Baroeul est propriétaire de cette réserve foncière et c'est très intéressant pour la Ville d'avoir une belle réserve foncière dans ce quartier.

La deuxième chose, c'est que nous avons un périmètre d'intervention foncière également qui a été mis en place, il y a très longtemps, sur le site DOOLAEGHE. Donc, nous avons acheté l'usine DOOLAEGHE. Dans le cadre de ce périmètre d'intervention foncière dont on a mille fois débattu, il nous manquait deux habitations. L'avant-dernière qui nous manquait, c'est celle-là que nous achetons aujourd'hui pour une somme de 300 000 euros et donc nous sommes dans le cadre de ce périmètre d'intervention foncière. Comme vous le savez et fort des délibérations et des comptes rendus votés par le Conseil Municipal, j'ai indiqué, il y a très longtemps, et c'est Madame ROUSSEL qui m'avait posé des questions sur ce sujet et notamment sur ce site très important, nous proposerons dans le cadre du futur mandat qu'il y ait notamment un équipement sportif sur ce site. Voilà, entre autres. Nous bâtirons un programme dans le prochain mandat lorsque nous aurons l'intégralité du foncier pour pouvoir réaliser les opérations que nous aurons envie de réaliser et que le conseil municipal quel qu'il soit, décidera de faire. Ce sont quand même de belles opportunités foncières qui existent.

Sur la Rue Pasteur : là, également, chacun a pu apprécier la formidable évolution du quartier du Plouich et tout le travail qui a déjà été fait autour de l'église du Plouich. Nous avons, là encore, depuis très longtemps, une réflexion qui est en cours. Je pense me souvenir qu'il y a également un périmètre d'intervention qui a été

mis en place et, dans le cadre de ce périmètre d'intervention, nous procédons à l'acquisition d'une maison qui était à vendre.

A chaque fois, ce ne sont pas des expropriations. Ce ne sont pas des décisions brutales ou quoi que ce soit Nous procédons à l'acquisition de cette habitation parce que ça fait partie d'une réflexion d'urbanisme ultérieure que la Ville pourra mener. Voilà. Oui, Monsieur TONNEL ?»

➤ Intervention de Monsieur Denis TONNEL : *«Je pense que l'on ne s'est pas bien compris. Je suis parfaitement d'accord sur les trois décisions municipales. Je vous l'ai dit, bien sûr que je suis d'accord et je valide ; c'est même une très bonne chose. J'ai voté le 206 rue Delcenserie. On a voté, c'est une très bonne chose et bravo je vous en remercie. Je vous proposais de vous tendre la main pour savoir si vous allez nous associer sur le 206 rue Delcenserie. C'est quand même un grand foncier : donc effectivement, s'il y a des idées, s'il y a des projets, etc... moi je suis preneur de partager ça avec vous. Voilà ce n'était pas du tout contre ces décisions, je les approuve totalement.»*

Monsieur le Maire : *«Je suis très content de voir qu'une fois de plus on est d'accord et vraiment votre soutien habituel me fait très plaisir. Pour l'instant, on achète le terrain et bien évidemment, ne vous inquiétez pas, on aura un certain nombre de propositions à faire. Je pense que le débat sera forcément ouvert lorsque nous serons propriétaires, lorsque le moment sera venu et nous avons quelques idées Monsieur TONNEL, sur l'ensemble de ces terrains, ne vous inquiétez pas. Si vous êtes encore là dans le prochain conseil municipal, eh bien, on associera tous les conseillers municipaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. On peut poursuivre.»*

Madame Odile VIDAL-SANGIER : *«Plutôt que des questions ou des demandes d'information, je voulais faire un commentaire sur les décisions 40 et 41 concernant les barèmes des cantines et garderies. Je voudrais insister sur le fait que même si les barèmes restent au même niveau, il convient de poser la question pour demander aux classes moyennes qui sont souvent plus sollicitées que les classes supérieures et ce dans bien des domaines. Je vous remercie de votre attention.»*

Madame Joëlle LONGUEVAL : *«Oui, je pense qu'on répond et pas partiellement, parce que je signale qu'on avait commencé avec deux tranches ; on est à dix tranches et que cette année, une fois de plus, on n'augmente pas. Je rappelle que le premier tarif est de 2,25 euros pour une entrée, un plat, un fromage, un dessert, des animations. Ce n'est même pas le prix du bol alimentaire. C'est-à-dire qu'un repas bol alimentaire, personnel etc... à la mairie revient à plus de 10 euros et là deux euros, ce n'est même pas le bol alimentaire. Je pense qu'il faut quand même reconnaître l'effort de la municipalité et c'est un effort très social en direction de ces publics qui ne sont pas majoritaires mais qui existent. On a quand même dix tarifs.»*

DÉCISIONS MUNICIPALES

FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE : PASCAL LHERBIER

2019_07_N0037_DEC : EXTENSION DE L'OBJET DE LA REGIE DE RECETTES DES AFFAIRES CULTURELLES A LA PERCEPTION DES PARTICIPATIONS ET FRAIS D'INSCRIPTION DES ELEVES DE L'ATELIER-THEATRE AUX SPECTACLES UNIQUEMENT AUX ENFANTS

**ENSEIGNEMENT, ACTIONS EDUCATIVES ET RELATIONS INTERNATIONALES :
JOËLLE LONGUEVAL**

2019_07_n0040_DEC : RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFICATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

2019_07_N0041_DEC : GARDERIE SCOLAIRE : TARIFICATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

**TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : FRANÇOISE GOUBE**

2019_06_n0028_DEC : HIPPODROME SERGE CHARLES - FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE

2019_06_n0032_DEC : DEMANDE DE DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION FORMULÉE AUPRES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 206 BIS ET 216 RUE JULES DELCENSERIE

2019_08_n0044_DEC : DECISION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR MONSIEUR DANY DUMONT

2019_08_N0045_DEC : DEMANDE DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION FORMULEE AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE CONCERNANT L'IMMEUBLE SIS 21 RUE MONTGOLFIER

2019_08_N0046_DEC : DEMANDE DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION FORMULEE AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUE AU 98 RUE PASTEUR

2019_09_n0048_DEC : RUE DES ENTREPRENEURS - CHATEAU D'EAU - AVENANT A LA CONVENTION DU 15 MARS 2013 SIGNEE AVEC FREE MOBILE POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE DE TELEPHONIE

**ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION
COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES
CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH**

2019_06_n0033_DEC : CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "PONT DES ARTS" - LOT N°15

2019_06_n0034_DEC : CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "PONT DES ARTS" - LOT N°6

2019_06_n0035_DEC : TRAVAUX DE COUVERTURE, D'ETANCHEITE, DE BARDAGE ET DE SECURISATION

2019_07_n0036_DEC : CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "LE PONT DES ARTS" - LOT N°14 - AVENANT DE TRANSFERT

2019_07_n0038_DEC : MAINTENANCE, ENTRETIEN ET TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU ET DE LA QUALITE D'AIR DE LA PISCINE MUNICIPALE - AVENANT

2019_07_n0039_DEC : VERIFICATION DES MOYENS DE SECOURS DES BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANT DE TRANSFERT LOT NUMERO 2

2019_07_n0042_DEC : REALISATION ET RENOUVELLEMENT D'AIRES DE JEUX - AVENANT DE TRANSFERT

2019_07_n0043_DEC : FOURNITURE D'ARBRES ET DE VEGETAUX POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

2019_09_n0049_DEC : POSE ET DEPOSE DE MATERIELS D'ILLUMINATIONS

2019_09_n0050_DEC : FOURNITURE DE MATERIAUX DE GROS OEUVRE, DE COUVERTURE ET DE MATERIEL DE QUINCAILLERIE

2019_09_n0051_DEC : PRESTATIONS DE TRANSPORTS COLLECTIFS POUR LES ACTIVITES ORGANISEES PAR LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL - AVENANT AU MARCHÉ

2019_09_n0052_DEC : PRESTATIONS DE SERVICES TRAITEURS POUR LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'EMPLOI : NICOLAS PAPIACHVILI

2019_09_N0047_DEC : TARIFS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS EXPOSANTS LORS DU SALON DES ARTISANS-COMMERÇANTS

L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord

---oOo---

Monsieur le Maire : «*Nous abordons la deuxième partie de ce Conseil Municipal.*»

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DELIBERATIONS	INTERVENANTS
<u>Monsieur le Maire</u>	
2019_10_N°0113 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE LILLE MÉTROPOLE	Sophie ROCHER, Odile VIDAL-SAGNIER
<u>COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION</u> SOPHIE ROCHER	
2019_10_N°0114 : MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES PENDANT LES CAMPAGNES ÉLECTORALES	
2019_10_N°0115 : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE FORMATION MUSICALE	
2019_10_N°0116 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF "RYTHME MA BIBLIOTHÈQUE"	
2019_10_N°0117 : CINÉMA COLISÉE-LUMIÈRE : PARTICIPATION A L'OPÉRATION "LE CINÉMA A DU CŒUR" A L'INITIATIVE DES RESTOS DU CŒUR	
<u>SPORT, SANTÉ ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES</u> Didier ELLART	
2019_10_N°0118 : OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR AU CHAMPIONNAT DE NATIONALE 3 POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020	
2019_10_N°0119 : VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BARCEUL : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR FÉMININE AU CHAMPIONNAT DE LIGUE A POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020	
2019_10_N°0120 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION RELAIS AUTONOMIE CŒUR DE MÉTROPOLE	

<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u>	
Françoise GOUBE	
2019_10_N°0121 : 21 RUE NATIONALE - MISE EN LOCATION	Françoise GOUBE, Pierre VERLEY, Denis TONNEL
2019_10_N°0122 : RUE ALBERT BAILLY – ACQUISITION DE PARCELLE	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE, Denis TONNEL, Martine ROUSSEL-VANHEE
2019_10_N°0123 : RESTAURANT DE L'HIPPODROME ET BRASSERIE LE 137 - AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE	
<u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u>	
Alain CHASTAN	
2019_10_N°0124 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE A, CHARGE(E) DE MISSION AUX AFFAIRES CULTURELLES - ARTS VISUELS ET SPÉCIALITÉ CINÉMA	Monsieur le Maire, Alain CHASTAN, Denis TONNEL, Marc DELEURY, Martine ROUSSEL-VANHEE
2019_10_N°0125 : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION	
2019_10_N°0126 : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019	Monsieur le Maire, Alain CHASTAN, Martine ROUSSEL-VANHEE
2019_10_N°0127 : INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS EN CHEF	Monsieur le Maire, Alain CHASTAN, Denis TONNEL, Martine ROUSSEL-VANHEE
<u>ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES</u>	
Françoise EULRY-HENNEBELLE	
2019_10_N°0128 : SIGNATURE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU FRANCOPHONE VILLES AMIES DES AINES	
<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u>	
<u>PIERRE VERLEY</u>	
2019_10_N°0129 : ASSOCIATION MARCQ MADAGASCAR : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE A L'HIPPODROME DANS LE CADRE DE LA FÊTE AUX HUITRES	

<u>POLITIQUE DE LA VILLE, EMPLOI, GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE, AFFAIRES MILITAIRES ET PROTOCOLE</u>	
Loïc CATHELAIN	
2019_10_N°0130 : ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES ANCIENS ET AMIS DE L'INDOCHINE DES FLANDRES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
<u>DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'AGRICULTURE</u>	
Nicolas PAPIACHVILI	
2019_10_N°0131 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE ENJOY-MEL	

Monsieur le Maire : *«Merci. Nous allons passer maintenant aux délibérations.»*

La première délibération concerne la composition du Conseil d'Administration de l'Ecole Européenne Lille Métropole. Personne n'a demandé la parole. Elle est considérée comme adoptée.

La délibération suivante, sur laquelle il y a une demande d'explication, c'est la délibération N°0117 sur le cinéma Colisée Lumière et la participation de la Ville à l'opération «le Cinéma a du Cœur», à l'initiative des Restos du Cœur.

Madame Odile VIDAL-SAGNIER, vous avez la parole.»

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : *«La lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être menée sans relâche. Nous tenons à saluer la participation du Colisée Lumière à l'opération «Le Cinéma a du Cœur». Cette opération est le reflet d'une organisation exceptionnelle, celle des Restos du Cœur, ainsi que de l'engagement de ses 72 000 bénévoles. Si cette association est bien connue de tous, elle a, comme beaucoup d'associations qui se mobilisent pour les plus démunis, un grand besoin de bénévoles pour mettre en pratique le principe de solidarité et apporter une contribution significative à la société. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Je demande à Madame ROCHER de vous répondre».*

➤ **Intervention de Madame Sophie ROCHER** : *«Je voulais simplement rappeler à votre attention le fait que le dossier des Restos du Cœur sur Marcq-en-baroeul a été l'un des premiers dossiers qui a été traité par l'équipe municipale puisqu'on a fourni à l'association marcquoise des locaux que nous avons parfaitement aménagés. C'est tout à fait dans notre ligne de conduite et nous nous en félicitons à vos côtés. Merci.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame VIDAL-SAGNIER. Je mets au vote cette délibération».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/ NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_10_0117DEL est adoptée à l'unanimité

Il n'y a pas de demande de prise de parole sur les autres délibérations et notamment sur le sport mais peut-être juste un petit mot, un éclairage particulier sur le sport.»

► **Intervention de Monsieur Didier ELLART :** *«Merci Monsieur le Maire. Deux délibérations qui concernent effectivement la délégation sport. La première délibération est une subvention d'ajustement pour le Volley Club Marcq-en-Baroeul/Lille Métropole. Vous vous souvenez que, lors du vote du budget, on avait envisagé une subvention pour la saison sportive de 150 000 euros mais, effectivement, tout était fonction du classement en fin de saison sportive. Je rappelle que l'équipe féminine qui est en ligue A, donc dans le très haut niveau, a fini huitième de la saison régulière, c'est-à-dire, qu'elle a pu atteindre les play-offs et toucher le graal pratiquement, puisque l'équipe féminine est arrivée jusqu'en demi-finale du championnat de France de ligue A. Cette saison nouvelle, c'est effectivement une nouvelle équipe et la subvention, c'est un complément ; nous avons déjà versé 72 000 euros et là, on verse 78 000 euros.*

La deuxième subvention, c'est celle qui est allouée à l'Olympique Marcquois Football, qui est le plus gros club de la Ligue de Football des Hauts de France, puisque ce sont 830 licenciés. Pour sa deuxième saison consécutive en Nationale 3, cela nécessite des frais de déplacement, des frais d'arbitrage importants et donc il est prévu une subvention de 20 000 euros comme la saison précédente.

Très rapidement également pour le sport santé : je voudrais effectivement dire un petit mot. Vous savez que sport santé, c'est une thérapeutique non médicamenteuse en direction des patients qui ont une affection de longue durée. On est un peu pionniers, au niveau de la Métropole Européenne de Lille, puisque on est la seule commune à envisager ce dispositif comme 62 villes en France. Donc on fait un peu figure de pionnier. Ce dispositif a été mis en place au mois de mai. C'est un dispositif coûteux. Il y avait une décision municipale et une délibération qui ont été mises en place. Nous avons sollicité le CLIC-Coeur de Métropole qui est l'association de 14 communes regroupant le versant nord-est, ex CLELIA, et sur le versant nord-ouest l'ancien CLIC Nord Métropole Ouest. On a sollicité une subvention de fonctionnement de 27.000 euros qui sera étalée sur trois ans, trois années consécutives, une fois à titre rétroactif 2018, 2019 et 2020.

Je voudrais rappeler quand même le succès du sport sur ordonnance : 32 médecins généralistes actuellement prescrivent du sport sur ordonnance ; 75 patients ont débuté au mois de septembre. Ce sport sur ordonnance est vraiment une thérapeutique médicamenteuse extrêmement importante et qui permet, justement, à des patients atteints de ces maladies de faire de la prévention primaire ou secondaire en évitant les récurrences ou les complications de leur maladie. Je vous remercie de votre écoute.»

Monsieur le Maire : *«Merci Monsieur ELLART. Nous sommes vraiment pionniers sur le dossier notamment du sport santé dans la Ville de Marcq-en-Baroeul et c'est important de le souligner. Je vous propose de voter l'ensemble des délibérations relatives au sport soutenu par Monsieur Didier ELLART.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/ NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

Les délibérations 2019_10_0118DEL et 0119 sont adoptées à l'unanimité

«Je passe la parole à Madame Françoise GOUBE pour ses délibérations avec une demande de prise de parole sur deux délibérations, le 21 rue Nationale pour une mise en location et la rue Albert Bailly pour une acquisition de parcelles.»

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«Merci Monsieur le Maire. La première délibération concerne le 21 rue Nationale et la mise en location du local que nous connaissons tous sous l'ancienne appellation Marèse et qui maintenant est la Maison du Projet. Il y a deux choses.*

D'abord, vous avez les Cycles Février qui sont installés Avenue De Lattre de Tassigny dont le bail arrive à expiration et dont le local est trop petit. Ils sont venus nous voir pour demander si nous pouvions leur louer ce local. De l'autre côté, nous avons le Pont des Arts qui maintenant est sorti de terre. Ce Chantier permet au public de suivre en direct ce qui s'y passe et ne nécessite plus que nous occupions la Maison du Projet au coin de la rue Nationale et de la rue de la Briqueterie. Il a été décidé de louer ce local au Cycles Février à partir du 1er janvier 2020. Cette location se fait également dans l'optique de la redynamisation du quartier du Pont. Pour nous, ça redynamise le quartier pour les commerçants également et pour les Cycles Février ça permet d'être mieux vu du public, d'avoir un emplacement plus attractif.»

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY** : *«Vous connaissez tous mon amour pour le vélo et l'importance d'entretenir ses cycles ou tricycles. Pouvoir bénéficier d'un espace pareil pour les Marcquois pour réparer leur vélo, découvrir de nouveaux vélos je trouve que ça rentre dans la démarche de la politique de la ville d'accompagner ces nouveaux modes de transport doux et je pense que l'on sert l'intérêt collectif en accompagnant les Cycles Février à s'intégrer sur cet espace.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«La délibération 121 propose de mettre en location le bâtiment que la Ville a acheté situé à l'angle de la rue Nationale et de la Briqueterie. Cette délibération n'a pas été étudiée en commission commerce, nous le regrettons. Sur la forme, sur le fond, nous avons voté cette délibération favorablement, étant précisé qu'il s'agissait d'un acte fort destiné à soutenir le commerce local ce qui fait partie de nos priorités. Nous avons alors été forts surpris et étonnés que, sans aucune concertation des travaux avaient été entrepris dans ce local pour y installer la Maison du Projet. Notre position lors du vote n'aurait pas été la même. La délibération précise en effet que ce local était destiné au commerce de proximité et non pas à une opération de communication pour un local qui n'a au final que très peu servi si ce n'est pour les répétitions de notre orchestre. Bref, vous le comprenez, nous avons été déçus. Vous êtes aujourd'hui incité à utiliser ce local pour la destination prévue et nous nous en félicitons. Nous voterons donc, bien sûr, cette délibération. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/ NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_10_0121DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Il y a une autre délibération, une acquisition de parcelles, rue Albert Bailly.»*

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : *«Il s'agit d'une parcelle qui va permettre de sécuriser l'accès des enfants à l'école Jeannine Manuel parce que, comme vous le savez, entre la rue du Molinel et l'école, le trottoir n'est pas continu. Des aménagements pour sécuriser les enfants et également pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à cette école avec laquelle nous avons un partenariat depuis très longtemps. Souvenez-vous, le partenariat date du temps de Serge CHARLES. Ce n'est pas d'hier ! Nous avons ainsi souhaité améliorer l'accessibilité. Pour cela, vous avez Monsieur et Madame GOETHALS qui sont propriétaires de terres à cet endroit-là et qui ont accepté de négocier avec la Ville pour que l'on puisse réaliser ce projet. On en a donc profité également pour aménager un parking et créer des places de stationnement supplémentaires, encore une fois dans un objectif de sécurisation des déplacements des enfants parce que les parents seront nettement mieux à attendre leurs enfants sur un parking que de se garer n'importe comment sur la piste cyclable, en bordure des fossés, etc. Voilà la raison pour laquelle nous avons acquis cette parcelle, tout en sachant qu'il faut vraiment remercier Monsieur et Madame GOETHALS pour l'écoute qu'ils ont eue sur ce projet.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«Bien sûr, totalement favorable à cette délibération. La création de parking, de places de stationnement est toujours un plus dans un quartier où c'est très très compliqué.*

Je me suis exprimé en commission et je répète ici en conseil municipal ce que j'ai dit en commission. C'est vraiment dommage et ça a été pour moi un loupé quand l'école bilingue Jeannine Manuel a fait son extension de l'autre côté de la rue, il y a effectivement des bâtiments importants qui ont été créés et nous aurions pu profiter de cette construction pour prévoir dès l'origine du projet, les places de parking qui manquent cruellement aujourd'hui. Bien sûr, nous voterons cette délibération.»

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Je prends acte du fait que nous sommes en train d'abdiquer face au développement de la voiture comme seul moyen de transport pour les élèves de l'établissement privé Jeannine Manuel. La Ville va acheter une parcelle pour en faire un parking. Tous les terrains appartenant à cet établissement ont-ils été utilisés de façon optimale et la prise en compte de la sécurité des élèves a-t-elle été étudiée au fur et à mesure de l'agrandissement de cette école ? Dans ce cas de figure, comment la Ville procédera-t-elle pour faciliter les accès en voiture autour de la nouvelle Ecole Européenne qui connaîtra, à l'avenir, les mêmes contraintes à voir déjà actuellement la circulation à ses abords ? Où trouvera-t-elle les terrains ? Les enjeux futurs sont trop importants pour que je puisse voter cette délibération. Merci.»*

Monsieur le Maire : *«Juste pour information, l'école Jeannine Manuel est effectivement une école privée et c'est peut-être ce qui vous gêne, Madame ROUSSEL, pour voter cette délibération ; je n'en sais rien. Mais il s'agit quand même de faciliter l'accessibilité d'un équipement scolaire, privé certes, mais avec beaucoup de riverains, de personnes qui viennent de Marcq-en-Baroeul ou d'ailleurs, bien évidemment, et je pense que c'est aussi notre rôle d'essayer de faire en sorte que l'on puisse stationner dans la Ville dans des conditions plus sécurisantes et plus optimales.*

Dire que nous aurions pu, comme le dit Monsieur TONNEL, réfléchir lors de la construction à davantage de places de parking sur ce qui vient d'être construit il y a quelques années, c'est une école privée, donc c'était à elle à prévoir éventuellement ses parkings privés ; ce n'était pas à la Ville à le faire. Moi, je me réjouis des discussions formidables que j'ai pu avoir avec la famille GOETHALS qui est une famille d'agriculteurs de la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Je suis fier d'avoir préservé dans cette Ville une zone agricole très importante. Je suis fier aussi d'avoir des gens en face de moi avec lesquels on peut discuter. Donc nous achetons, effectivement, un terrain qui va nous permettre, de mémoire, de créer à peu près 70 places de parking : 70 places de parking avec une voie dédiée pour y accéder, de recréer devant un trottoir et donc de faciliter la sécurité et notamment l'accessibilité PMR des personnes qui vont jusqu'à Jeannine Manuel. Nous poursuivons également et bien évidemment la réflexion.

Aujourd'hui, on a déjà bien travaillé le schéma de réalisation de ce parking et nous sommes en réflexion et en discussion avec l'école Jeannine Manuel car il y a un petit bout de terrain qui est chez eux et on pourrait sans doute étendre encore l'aménagement. Ce serait à eux à le faire, bien évidemment, sur leurs parcelles mais le fait d'acheter ce terrain nous permettrait d'accéder à une parcelle qui appartient à Jeannine Manuel sur laquelle ils pourraient sans doute faire un garage à vélos et quelques places de parking, notamment pour les enseignants, désengorgeant ainsi la rue Albert Bailly.

Je pense que c'est aussi l'occasion de souligner le travail qui a été fait pendant tout ce mandat sur la question du stationnement dans la ville. Parce que, voyez-vous dans la ville de Marcq-en-Baroeul, on a créé, pendant ce mandat, 600 places nouvelles de parking : 600 places nouvelles de parking, c'est extrêmement important bien évidemment et puis on en a rénové un certain nombre. Je pense qu'on en a rénové à peu près 300 ; on en a réaménagé 300. Donc 600 places nouvelles, 300 places réaménagées, je pense que la Ville a fait un très gros travail dans ce domaine pour faciliter le stationnement.

Voyez-vous Madame ROUSSEL, moi, je travaille beaucoup sur la mobilité dans la Ville avec tous. On essaye de favoriser d'autres modes de déplacement mais la voiture existe encore et donc c'est bien gentil de dire : «Bon, il ne faut pas prévoir de parkings» : si, il faut prévoir des parkings. D'ailleurs ce sont les mêmes qui me disaient il y a quelques temps «pas de parking, pas de commerce». On essaye de créer du parking et on s'en réjouit. Il n'y aurait pas eu de parkings, eh bien, il n'y aurait pas de Bourg aujourd'hui. Il n'y aurait pas de commerces dans le Bourg. Quand on regarde le quartier du Pont et quand on regarde une carte aérienne, on se rend compte qu'il y a énormément de possibilités de stationnement à l'inverse de beaucoup d'autres villes et ça, c'est une richesse. C'est pour ça que, justement, je crois profondément au développement de ce quartier du Pont de Marcq ou des autres quartiers. Moi je suis très, très reconnaissant à la famille GOETHALS d'avoir accepté de nous vendre une parcelle de terrain pour pouvoir réaliser ce parking qui va être très utile pour fluidifier la circulation en face de l'école Jeannine Manuel.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/ NI/PS-Verts/Debout la France/RN

Contre = 1 (PC)

La délibération 2019_10_0122DEL est adoptée à la majorité absolue

Merci. Les autres délibérations sont réputées adoptées. On est bien d'accord. Pas d'observations.

Sur les ressources humaines, je passe la parole à Monsieur CHASTAN pour quelques éléments de précision. »

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** *«Quatre délibérations vous sont proposées. Une délibération création d'un emploi permanent de catégorie A, chargé (e) de mission aux affaires culturelles, arts visuels et spécialité cinéma. Avec les nouveaux projets qui émergent dans la ville, le Pont des Arts, le Carré Saint Joseph, il y aura, bien évidemment, nécessité de renforcer le pôle de la Direction Culturelle et c'est dans cet esprit que nous créons ce poste d'emploi permanent de catégorie A. Il y a ensuite, deux délibérations sur le taux de promotion pour les avancements de grade.»*

Il s'agit d'une délibération que l'on retrouve chaque année à la période des promotions avant les CAP qui vont se passer d'ici fin novembre. Nous avons à la fois en commission mais surtout en comité technique défini des quotas comme il nous appartient chaque année de le faire. De ces taux de promotion découle la modification du tableau des effectifs permanents et bien évidemment qu'il y a des postes qui vont être supprimés. Entendons-nous quand je dis supprimés. Il ne s'agit pas de licencier des personnes. Ce sont des grades qui sont supprimés ; par contre, on recrée les grades supérieurs qui sont le fruit de ces promotions qui ont été ou qui seront données, plus exactement.

Ensuite, il y a l'instauration d'un régime indemnitaire dans le cadre du RIFSSEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef. Nous avons effectivement sur ces deux dernières années, travaillé le RIFSSEP pour les catégories A, B et C et, jusqu'à présent, la catégorie des ingénieurs en chef n'avait pas été abordée et il s'agit de régulariser cette situation. Merci Monsieur le Maire.»

Monsieur le Maire : *«Je remercie Alain CHASTAN. Il y a une demande de prise de parole sur la délibération 124. Madame ROUSSEL et Monsieur TONNEL : Création d'un emploi permanent de catégorie A chargé(e) de mission aux affaires culturelles, arts visuels et spécialité cinéma.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«L'importance du futur Pont des Arts entraîne la nomination à sa tête d'un fonctionnaire de catégorie A spécialisé en arts visuels et cinéma. Actuellement Madame Muriel GOUGELOT administre le Colisée Lumière depuis son ouverture et a contribué à son rayonnement dans la commune et aux alentours. Est-ce à terme pour la remplacer que nous est proposée cette délibération ?*

Permettez-moi, d'autre part, de m'étonner qu'il soit envisagé dès maintenant dans l'alinéa 2, le recrutement d'un ou d'une contractuelle. N'est-il pas possible de favoriser d'abord le processus d'embauche de cet attaché culturel territorial ? Des journaux spécialisés, nous en avons parlé en commission, et je pense particulièrement à Télérama, peuvent facilement y contribuer pour que la Ville reçoive le plus de candidatures dans un périmètre le plus large possible. J'approuve donc cette délibération à l'exception de l'alinéa 2. Je m'abstiendrai pour l'instant. Merci.»

Monsieur le Maire : *«La délibération est complète. Vous ferez une réserve sur ce sujet-là. D'accord.»*

► **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«La délibération présentée ce soir propose la création d'un emploi permanent de catégorie A chargé(e) de mission aux affaires culturelles, spécialité cinéma. Nous comprenons bien sûr, fort bien, la création de ce poste. Nous nous sommes d'ailleurs toujours étonnés que le fonctionnaire occupant cette fonction actuellement soit rattaché à un poste de cabinet. Je pense que c'est toujours le cas. J'ai essayé d'avoir l'information et je n'ai pas eu de réponse à ma question.»*

Ce montage peut, en effet, poser question. Cette délibération comme d'autres n'évoque pas la vraie raison de son existence et tente très maladroitement de cacher la recherche d'une solution en urgence et de manière contrainte. Entendons-nous bien. Nous reconnaissons très volontiers le professionnalisme, le grand professionnalisme et la rigueur du cadre qui gère aujourd'hui notre cinéma mais la délibération présentée ce soir régularise, à notre avis, in extremis, une situation déjà ancienne. Nous prenons donc acte de cette délibération et nous nous abstiendrons. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire : *«Bien. Enfin, c'est n'importe quoi ! En fait, la personne qui s'occupe du cinéma prend sa retraite dans un an et demi. Tout le monde le sait ! Elle est remarquable ; c'est quelqu'un de formidable qui a rendu un service éminent à la Ville. Monsieur TONNEL, comme tout le monde ici, connaît très bien la situation et la qualité de cette personne. Ici, dans un Conseil Municipal, on n'a pas à faire état des situations personnelles du personnel municipal. Ce n'est pas l'objet d'un Conseil Municipal de parler des personnes. On parle de postes, mais on ne parle pas de personnes. Mais peu importe, c'est essayer d'aborder des sujets et d'essayer de créer une inquiétude sur un problème qui n'existe pas.»*

C'est un problème très spécifique d'être directeur d'un cinéma. C'est très spécifique ce qui fait que, bien souvent, ce sont des gens qui sont des contractuels parce que, tout simplement, dans la grille de la fonction publique territoriale, il n'y a pas de poste de directeur de cinéma. Souvent, on est obligé de passer par l'embauche d'un contractuel. Ce sont des choses qui peuvent exister et c'est comme ça que ça se passe. Alors, gouverner c'est prévoir, et bien évidemment, si quelqu'un part en retraite dans un an et demi, je m'excuse pour les directeurs qui sont ici autour de la table mais qui savent très bien que, régulièrement, on anticipe, on fait venir une personne un peu avant pour qu'elle se familiarise avec le poste. Et puis je vais vous dire une chose : c'est tout simple ; c'est-à-dire que ce qu'on veut aussi, c'est que la personne qui va partir en retraite puisse transmettre son savoir, son savoir-faire, qu'elle puisse transmettre l'histoire du lieu, qu'elle puisse aider à faire en sorte que la greffe prenne. Donc, c'est tout simplement l'objet de cette délibération où on est dans notre rôle et encore heureux que la Ville anticipe sur une embauche parfaitement utile et nécessaire pour gérer le futur cinéma.»

► **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE** : *«Oui simplement, excusez-moi si j'ai nommé la personne qui gère actuellement le cinéma mais je pense que c'était aussi pour mettre en valeur le travail qu'elle faisait. Alors effectivement, je suis d'accord avec vous, la réserve que j'é mets c'est : «est-ce que l'on va bien travailler puisqu'il existe quand même des postes de ce type-là dans la territoriale ?»*

Il y en a !» Voilà. Je voterai cette délibération pour montrer mon attachement au Pont des Arts mais je me réserve concernant cette embauche. Merci.»

Monsieur le Maire : *«Très bien. Monsieur DELEURY vous vouliez prendre la parole ? Allez-y.»*

➤ **Intervention de Monsieur Marc DELEURY :** *«Autant on défend, bien entendu, la fonction publique et les fonctionnaires, autant effectivement pour ce type de poste qui demande des compétences très spécifiques, je ne suis pas surpris et pas choqué qu'on aille voir si on ne trouve pas, bien sûr, dans le privé au moyen d'un contractuel. Ça ne me choque pas.*

Monsieur le Maire : *C'est vraiment un poste spécifique. Alors on vote. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

Abstention = 1 (NI)

La délibération 2019_10_0124DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : *«Madame ROUSSEL vous avez voulu prendre la parole sur le taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2019. Vous avez la parole Madame ROUSSEL.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«La loi effectivement, et Monsieur CHASTAN nous l'a rappelé, nous demande chaque année de délibérer à propos du tableau de promotion par filière et par grade, tableau qui nous a été présenté effectivement en commission. Je souhaiterais cependant ce soir avoir une précision concernant dans la catégorie A administrative, la promotion d'un administrateur hors classe en administrateur général. Il me semble que cette nomination est soumise à quota en relation avec la strate de la commune, c'est-à-dire pour une commune de 40 000 habitants. Dernièrement en consultant le site de l'INSEE et vous allez certainement savoir pourquoi, j'ai constaté qu'il est fait mention d'une population Marcquoise de 38 805 habitants, si j'ai bien lu. Est-ce donc bien dans la légalité ? Pouvez-vous nous donner une précision ? Je vous en remercie.»*

Monsieur le Maire : *«Il n'y a aucun problème sur ce sujet puisque la Ville de Marcq-en-Barœul, c'est bien de rappeler qu'on est à 38 000 habitants, parce que, à écouter certains, on fait tout ce que l'on peut pour être à 45 000. Donc la ville, effectivement est à 38.000 habitants mais, administrativement, elle est considérée comme à 40 000 habitants, au moins jusqu'aux futures élections municipales. Il n'y a pas de sujet. Il y a toujours le hiatus entre la déclaration administrative et la déclaration réelle de l'INSEE. Je voudrais vous dire une chose, c'est que ce tableau dont vous parlez a été accepté à l'unanimité par le comité technique paritaire.»*

Monsieur CHASTAN : *«Qui dit Comité Technique dit quand même participation des représentants du personnel. Donc ça n'a pas fait l'objet d'une discussion. Ça a été validé à l'unanimité. Merci de le rappeler, Monsieur le Maire.»*

Monsieur le Maire : *«Je vous propose qu'on vote de cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/ NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_10_0125DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Il y a une délibération sur l'instauration du régime indemnitaire. Vous pouvez faire un petit point Monsieur CHASTAN.»*

Monsieur CHASTAN : *«Je l'ai évoqué dans mon intervention précédente ... »*

Monsieur le Maire : *«D'accord. Monsieur TONNEL.»*

Monsieur TONNEL : *«Il n'y a pas une question ; il y a une intervention. Merci Monsieur le Maire. La délibération qui nous est présentée ce soir semble être du même acabit que la précédente. Le texte dissimule mal une réponse apportée in extremis à un cas particulier. Nous pensons en effet que cette délibération cousue-main n'a pour but que de retenir un cadre dans nos effectifs par l'augmentation de son salaire indemnitaire. C'est une tentation bien grande que de vouloir retenir un collaborateur, fût-il très efficace et très compétent, en procédant à une augmentation substantielle de sa rémunération. L'effet de la mesure est connu. Certes cela permet à l'agent de rester en poste mais cela donne une image discutable de la gestion des ressources humaines. Le personnel connaît en effet les sacrifices que la collectivité lui impose. Il sait que ses demandes d'augmentation ou de primes sont régulièrement repoussées. Il y a donc là deux poids, deux mesures. Allons-nous procéder de la même manière avec les prochaines demandes d'autres agents, fussent-ils directeurs, qui souhaitent, nous le savons, quitter notre commune pour d'autres cieux plus cléments, plus rémunérateurs et/ou la gestion du personnel est peut-être plus fluide, voire plus douce. Là encore, point de politique globale, pas de vision mais une mesure circonstanciée, motivée intuitu personae. Cette gestion devra être significativement améliorée. Nous remercions profondément les agents municipaux de servir les Marcquois avec le goût et l'amour du service public. Une autre politique est possible, n'en doutez pas. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Une politique différente. Expliquez le statut de la fonction publique communale.»*

Monsieur CHASTAN : *«Une politique en tout cas qui ne fait pas appel à des relents de populisme tels qu'ils viennent d'être pratiqués par mon collègue. Monsieur le Maire, je pensais avoir été suffisamment explicite. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons abordé les régimes indemnitaires des différentes catégories A, B et C sur ces deux*

dernières années. Je rappelle d'ailleurs l'engagement financier que cela avait généré pour la Ville, plus de 350 000 euros, et puis il y avait cette catégorie qui n'avait pas été abordée parce qu'il y a des catégories qui ne font pas partie du RIFSEEP.

Je prendrai l'exemple des policiers municipaux qui aujourd'hui n'entrent pas dans le cadre de ce régime indemnitaire. Peut-être, je ne sais pas si un jour on aura cette opportunité-là. En tout cas, le problème n'est pas d'actualité pour les policiers municipaux. Il l'est pour le poste et le grade d'ingénieur en chef. Donc on n'a pas de question à se poser. Il nous était imposé d'en arriver à délibérer sur ce régime indemnitaire. Donc, je ne comprends pas la polémique qui est invoquée.»

Monsieur le Maire : *«Monsieur TONNEL vous vouliez reprendre la parole ?»*

Monsieur TONNEL : *«Merci Monsieur le Maire. Monsieur CHASTAN, en commission, plusieurs questions ont été posées. On a eu une commission quand même un peu compliquée puisque j'ai posé plusieurs questions et vous m'avez répondu vous-même que ce n'était pas le lieu de poser des questions. Je vous ai même répondu c'est quoi le lieu ; c'est quoi le lieu pour poser des questions. Donc si on pose des questions en commission auxquelles on n'a pas de réponse, ne vous étonnez pas que, ici, on se pose des questions en Conseil Municipal.»*

Monsieur CHASTAN : *«Monsieur TONNEL, je m'inscris en faux par rapport à ce que vous dites parce qu'effectivement il y a certaines questions où vous avez peut-être pu faire cette remarque là, mais en tout cas, pas sur le sujet du RIFSEEP des ingénieurs en chef. Que l'on n'ait pas voulu aborder, comme l'a rappelé Monsieur le Maire parce que ce n'est pas le lieu ni dans les commissions, ni au Conseil Municipal, de nommément citer les personnes qui sont concernées par cette nomination, je le répète est normal. Mais en ce qui concerne la légalité de ce RIFSEEP concernant le grade d'ingénieur en chef, nous sommes tout à fait raccord avec les textes législatifs.»*

Monsieur le Maire : *«C'est particulièrement désagréable et méprisable de vouloir mettre en cause le personnel municipal. J'avoue ne pas très bien comprendre d'ailleurs. Je voudrais vous dire une chose, c'est qu'il n'y a quasiment aucun turnover dans la Ville de Marcq-en-Baroeul et parfois je me réjouis ici ou là d'une personne qui va avoir une magnifique promotion en trouvant un autre emploi ailleurs. C'est le déroulement d'une carrière et c'est peut-être reconnaître que l'on a très bien formé cette personne en Mairie de Marcq-en-Baroeul si elle trouve dans une collectivité plus importante, voire dans une autre collectivité d'une autre strate, une fonction à la hauteur des compétences qui sont les siennes. Moi je suis fier de mon personnel et j'ai le sentiment parfois qu'on sert peut-être un peu de centre de formation pour les autres. Par contre, je peux vous dire qu'à chaque fois qu'il y a une demande pour un poste dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, on a énormément de demandes. Donc la Ville de Marcq-en-Baroeul est quand même très attractive. Je pense qu'il faut le reconnaître.»*

Madame ROUSSEL : *«Oui excusez-moi. Je voulais intervenir sur ce sujet. J'espère que cela n'entraînera pas de polémique. Alors, est-ce que vous permettez ? Je m'étais inscrite.»*

Monsieur le Maire : *«Allez-y Madame. Il n'y a pas de problème.»*

Madame ROUSSEL : *«Alors, en juin 2018, Monsieur le Maire, vous vous félicitez de ce que la commune faisait beaucoup en faveur des salaires les plus bas en instaurant ce régime indemnitaire en remplacement des primes et indemnités existantes pour les personnels de catégorie C ce qui a constitué pour eux un petit plus. Aujourd'hui, nous examinons, on l'a dit, on en a déjà parlé, nous examinons l'instauration de ce même dispositif pour deux plus hauts salaires, voire de très hauts salaires. Mais je considère qu'il s'agit toujours d'une base de primes au mérite et cela tourne le dos à tout ce qui a constitué le service public français et comme l'an dernier, je m'abstiendrai sur ce régime.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame ROUSSEL. Vous savez, Madame ROUSSEL, quand on a revalorisé les petits salaires en un exemple sur les ATSEM, elles ont eu 100 euros de plus par mois. C'est quand même un sacré effort. Je sais bien que l'on entre dans des périodes, je ne parle pas pour vous, mais on entre dans des périodes électorales, mais il ne faut quand même pas exagérer. Je pense que la Ville de Marcq-en-Baroeul que ce soit sur le RIFSEEP, sur la gestion de son personnel est extrêmement attentive et bienveillante. En tout cas, vous me permettrez en votre nom à tous de remercier le personnel municipal pour son dévouement, sa disponibilité, sa loyauté, son sens du service public. J'invite les directeurs, ici autour de cette table, à remercier le personnel. Ils savent qu'à chaque fois je leur transmets mes vifs remerciements. On vient encore de vivre un mois et demi de rentrée très dense avec des belles fêtes dans les quartiers : c'est beaucoup de travail et je leur suis très reconnaissant. D'ailleurs, j'ai écrit récemment à mes directeurs un petit mot sur ce sujet. Voilà. Merci à vous. On vote cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/ NI/PS-Verts/Debout la France/RN

Abstention = 1(PC)

La délibération 2019_10_0127DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : *«Je voudrais passer la parole maintenant à Madame Françoise EULRY qui a une délibération importante sur l'adhésion et le règlement intérieur du réseau francophone des Villes Amies des Aînés dont nous faisons partie et je pense que vous vouliez à ce propos prendre la parole Madame EULRY.»*

➤ **Intervention de Madame Françoise EULRY-HENNEBELLE** : *«Oui. Merci beaucoup Monsieur le Maire. Il s'agit aujourd'hui de demander d'autoriser la signature de la charte du réseau francophone Villes Amies des Aînés. Nous avons adhéré en 2017 et il s'agit pour le moment de répondre au défi du vieillissement de la population. Nous avons 9 000 Marcquois de plus de 60 ans et ce réseau va nous aider à déployer la politique envers les aînés, va nous aider à construire un territoire bienveillant vis-à-vis de nos aînés, échanger et disposer des informations de qualité, bénéficier des conseils du réseau et faire connaître nos pratiques et notre engagement.*

On a déjà bien travaillé par rapport à cette charte et je remercie, comme vous l'avez fait Monsieur le Maire, les services du CCAS pour le travail et l'efficacité dont ils font preuve.

La politique pour les seniors marquois se décline sur plusieurs grands axes : mettre en place des réponses adaptées pour rester à domicile le plus longtemps possible, anticiper la perte d'autonomie et accompagner les proches aidants, ensuite prévenir, rompre l'isolement, développer la participation des seniors à la vie sociale et citoyenne ce que nous avons déjà bien commencé à faire.

Nous effectuons 55 000 heures auprès de 355 bénéficiaires, ce qui n'est pas rien, pour l'accompagnement à domicile. Le service assure également 40.000 repas à 270 bénéficiaires donc nous touchons toujours des personnes qui sont un peu dans l'isolement et dans la précarité, ce qui nous permet de les aider par ce moyen-là.

Les clubs d'aînés, bien sûr, que vous connaissez, restent de vrais lieux de convivialité, on l'a vu encore aujourd'hui en proposant de nombreuses animations et, chaque semaine, ce sont près de 600 aînés présents dans ces clubs. Je vous donne des chiffres parce que ça parle plus peut-être par rapport à ce que nous accomplissons.

Nous avons aussi une politique volontariste sur le sujet transport et mobilité, ce dont parlait Monsieur le Maire tout à l'heure : deux véhicules transport Tulip dédiés aux seniors, ce sont 141 conduites par semaine. Nous avons mis aussi en place, enfin la Ville a mis en place, le dispositif «Je bouge en Ville» dont on a parlé tout à l'heure. Tout est fait pour essayer de rompre l'isolement et de ramener les seniors vers la citoyenneté.

On essaie de transformer l'habitat pour que les personnes âgées puissent aller un peu partout. On a fait l'extension de la salle Serge CHARLES, la rénovation de l'entrée en accès PMR du château Vanderhaghen, la rénovation de la salle Bourvil, le déploiement d'un parcours santé avec du matériel adapté aux seniors. Toutes ces questions sont également évoquées par le Conseil des Seniors qui nous aide à réfléchir sur tous ces problèmes.

Il nous reste l'habitat. Avoir un domicile adapté participe à préserver l'indépendance des seniors. Donc des sensibilisations au bien vieillir chez soi et des préconisations à l'aménagement de l'habitat ce qu'on verra, je pense, au Salon des Seniors le mois prochain sont réalisées par les services de la direction des seniors en collaboration avec des partenaires comme Soliha, Hacavie qui font de l'ergothérapie pour nos aînés.

Nous agissons aussi sur le défi numérique. Face au défi numérique à relever, face à l'augmentation de l'utilisation des technologies au quotidien, la Ville a mis en place des permanences au numérique pour aider les seniors à accéder à leurs droits via Internet tous les vendredis matin sur rendez-vous. Nous accomplissons également un travail de partenariat avec le Centre Social pour répondre aux besoins numériques divers. Voilà, c'est rapidement dit, mais c'est pour vous dire toute la politique que nous accomplissons envers les seniors. Merci beaucoup.»

Monsieur le Maire : *«Merci Madame EULRY. Nous votons cette délibération».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/ NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_10_0128DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Je vous remercie. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur les délibérations.»*

--- oOo ---

Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion sont adoptées à l'unanimité.

--- oOo ---

Monsieur le Maire : *«Il y a une question qui a été posée par Madame ROUSSEL. Je voudrais d'abord rappeler la règle en matière de questions orales ou de vœux selon les articles du règlement intérieur qui est ici applicable. Les dispositions de l'article L 2121-19 rappellent que les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du Conseil Municipal. En conséquence de ce texte, les questions orales sont strictement limitées aux affaires de la commune. Les textes des questions orales doivent être adressés au Maire 48 heures au moins avant la séance du Conseil Municipal. Lors de la séance, le Maire ou l'Adjoint délégué compétent répond à la question posée oralement par le Conseiller Municipal, les questions ne donnent pas lieu à un débat sauf si la majorité des Conseillers Municipaux en fait la demande. Toute question posée après l'expiration de ce délai recevra une réponse écrite et sera traitée à la séance du Conseil Municipal ultérieure la plus proche. Voilà la règle pour les questions orales.*

Pour les amendements et les propositions : les amendements ou contre-proposition, contre-projet peuvent être proposés sur toute affaire en discussion soumise au Conseil Municipal. Ils doivent être présentés par écrit et signés de leurs auteurs au Maire, 48 heures au moins avant la séance du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal décide si les amendements sont mis en délibération et donc le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur des sujets d'intérêt local conformément à l'article L 2129-21 du CGCT. Le dépôt des vœux obéit aux dispositions décrites dans l'article 7 du présent règlement.

J'ai reçu, en l'occurrence, une demande de Madame ROUSSEL qui a respecté les délais et les règles en nous communiquant son texte. S'agissant de son vœu, nous allons donc lui donner la parole dans quelques instants.

Monsieur BUISINE a également manifesté le souhait de poser une question mais celui-ci n'a pas respecté les règles et les délais puisque, sans engager de polémique, Monsieur BUISINE ne nous a jamais communiqué son texte. Tout au plus, nous a-t-il communiqué un sujet dont les contours sont des plus imprécis. La règle en la circonstance est celle d'un report au prochain Conseil Municipal.

J'invite donc Monsieur BUISINE, pour le prochain Conseil Municipal, à formuler sa question de manière écrite dans un délai de 48 heures précédant le Conseil Municipal avec toutes les précisions utiles, puisque vous m'avez écrit, Monsieur BUISINE, le 27 septembre à 15h51, plus exactement à mon directeur de cabinet. Vous m'avez dit ceci : «En fait, c'est une question sans être une question et j'aimerais que le problème des affiches sur les panneaux prévus pour doit être respecté mais je suis en train de travailler dessus donc je ne peux pas trop écrire ce que je souhaite évoquer lors du conseil». Vous avez renvoyé un autre mail à 19h53 indiquant : «propositions au Maire de mettre en place un arrêté municipal pour les panneaux publicitaires». Je vous demande juste, Monsieur BUISINE de préparer votre question, de l'écrire, de savoir exactement de quoi il s'agit pour que nous puissions répondre précisément à votre demande d'explications que vous présenterez lors du prochain Conseil Municipal, avec une question écrite comme ce doit être le cas.

Madame ROUSSEL vous avez la parole.»

Madame Martine ROUSSEL : *«Monsieur le Maire, chers collègues,*

Je me permets de faire un petit préambule si cela ne vous dérange pas, très court. J'ai souhaité comme cela se fait dans de nombreuses communes déposer un vœu sur la disparition de la Trésorerie Principale de notre ville, vœu que je vais vous lire. Un seul mot au préalable. Outre les conséquences que j'y évoque pour les personnels et le service public des finances, cette décision risque d'impacter lourdement notre commune, puisque des agents municipaux pourraient être appelés à remplacer le service défaillant. Si vous le permettez, je vais lire le vœu qui, excusez-moi pour le public, est un peu long, ce n'est pas simple :

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP et la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée «géographie revisitée». Elle se traduit par des suppressions de trésoreries de proximité qui seraient renommées « services de gestion comptable ». Elle se traduirait également par la mise en place de conseillers comptables, par la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres

services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple). Elle se traduit également par des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut des «points de contacts» qu'il entend mettre en place au travers des «maisons France service» et des formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée «au bon moment», c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de «maisons France services» là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la «géographie revisitée» se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où les services de la DGFIP étaient implantés et seraient remplacés par une «maison France service», la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

La plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs et devront se débrouiller par eux-mêmes avec Internet.

Pour notre commune, cela se traduirait par la fermeture de la Trésorerie Principale et la mutation du personnel actuel vers des plateformes en nombre limité pour notre département.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de sa fermeture entraîneront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile ; les déplacements seront plus longs et moins économiques ; l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront également dans les services qui seront maintenus en nombre restreint.

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités, vous le savez Monsieur le Maire, dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Alors là, peut-être que je suis hors sujet pour ce paragraphe mais je le lis quand même puisque je vous l'avais déposé.

Le Conseil municipal de Marcq-en-Baroeul demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité. En conséquence, il demande que la trésorerie soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions auprès des collectivités, des établissements publics et des populations. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire : *«En fait votre question n'appelle pas de débat. Elle appelle une réponse de ma part. C'est l'objet même d'une question. Je voudrais d'abord vous dire que votre question renvoie à la problématique de la réorganisation au plan national des services de l'Etat. Ce sujet donc, dans sa globalité, ne relève pas vraiment de l'échelon communal mais pose, bien sûr, néanmoins, la question essentielle, cruciale du devenir des implantations locales des trésoreries.»*

Je voudrais rappeler que la Ville de Marcq-en-Baroeul a toujours soutenu sa trésorerie et ses agents et qu'elle a toujours manifesté son très grand attachement à un service de proximité. N'oublions pas d'ailleurs, mes chers amis, mes chers collègues, que la Trésorerie à Marcq-en-Barœul est logée dans des locaux de la Ville et que nous avons toujours été très attentifs à ce qu'elle soit installée dans des conditions les meilleures possibles. On vient d'y faire d'ailleurs des travaux importants d'huisseries extérieures pour renforcer l'isolation et permettre un meilleur confort.

Vous me permettrez aussi de dire à quel point nous avons un partenariat respectueux et constructif avec Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Marcq-en-Barœul, Monsieur DEROO, qui est un homme très présent dans toutes nos réunions, qui est toujours vigilant, de bon conseil parce qu'il a aussi une mission de conseil, que cette mission est exigeante. C'est normal. Mais en tout cas, je ne peux que me féliciter de la qualité des relations que nous entretenons.

En disant cela, je parle aussi du personnel qui l'entoure parce que je sais à quel point c'est quelque chose de difficile aujourd'hui : vous savez, rien que de faire la paye des 850 agents de la Ville de Marcq-en-Barœul pour prendre cet exemple-là, c'est une lourde tâche. Mais c'est bien plus de choses encore : c'est recevoir du public, c'est traiter énormément de choses et on ignore bien souvent les missions formidables qui sont accomplies par les personnes qui ont en charge tout ça.

Alors moi, je fais quand même attention à ce que nous devons faire aujourd'hui. Je lis la presse ; je lis même les tracts de la CGT pour ne pas la nommer qui ne parle pas de la fermeture de la Trésorerie de Marcq-en-Barœul. J'ai lu dans la Voix du Nord que le Premier Ministre nous indique : «Refonte de la carte des trésoreries, le gouvernement temporise». Je suis prudent, mais en tout cas, le gouvernement temporise et le Premier Ministre confirme ainsi les propos de Gérard DARMANIN. C'est la Voix du Nord qui annonce qu'il fallait proroger la concertation, la concertation de trois à huit mois pour ceux qui ne se sentent pas prêts. Je m'engage de toute façon à ce qu'il n'y ait aucune fermeture de trésorerie en 2020 sans l'accord des élus. Soyons prudents. Ce que j'ai demandé, compte tenu de cela, vous pensez bien que moi c'est quelque chose qui, comme vous Madame ROUSSEL, m'interpelle.

J'ai demandé à voir le Directeur Régional des Finances Publiques, Monsieur MORDACQ. Je vais sans doute, prochainement, avoir un rendez-vous avec lui pour lui parler de notre Trésorerie. Je pense que ce serait de mauvais effet que de commencer par un voeu exprimé de cette manière, alors que je ne l'ai pas encore rencontré. Je voudrais lui demander où on en est de ce projet de refonte de la carte, lui exprimer mon attachement à notre Trésorerie, et lui demander ce qui est envisagé. Le Premier Ministre a dit qu'il n'y avait rien qui ne se ferait sans les élus. Je vous propose ensuite, Madame ROUSSEL, de revenir vers vous.

J'espère quand même que d'ici le mois de décembre, j'aurai vu, bien évidemment, le Directeur Régional des Finances Publiques pour lui faire part de nos arguments, j'allais dire de nos observations, de nos espérances. Je vous propose, Madame ROUSSEL que nous revenions conjointement devant le Conseil Municipal de fin novembre, ce n'est pas dans six mois, fin novembre, pour pouvoir ré-aborder ensemble cette question, qui est une question importante. Elle est importante pour nous, elle est importante pour la Ville mais elle est importante également pour le personnel de la Trésorerie Principale de Marcq-en-Baroeul. Je vais aux nouvelles, je reviendrai vers vous et on en reparlera au prochain Conseil Municipal, si vous le voulez bien. D'accord ? Bien.

«Je vous remercie de votre compréhension. Je déclare clos le conseil municipal.»

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature du registre des délibérations,

Monsieur le Maire les remercie pour leur participation, remercie le public et la presse pour leur présence et les fonctionnaires municipaux pour leur collaboration, leur énorme travail.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre, comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.